



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200720-2020_187-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Affichage : 29/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/187
Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2020 - Budget annexe de l'ANRU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2020 s'élève à la somme de **20 138 531.44 €** se décomposant comme suit :

- **Section Fonctionnement : 660 000.00 €**
- **Section Investissement : 19 478 531.44 €**

Ce projet de budget soumis à l'approbation du Conseil Municipal se décompose de la manière suivante et les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice ainsi que les reports et les résultats de l'exercice précédent.

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	35 000.00	Chap. 75	Subvention équilibre	660 000.00
Chap. 66	Charges financières	312 000.00			
Total Dépenses réelles		347 000.00	Total Recettes réelles		660 000.00
Chap. 023	Virement vers invest.	313 000.00			
Total Dépenses		660 000.00	Total Recettes		660 000.00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 13	Subventions reçues	150 000.00	Chap. 10	Subventions reçues	2 089 200.00
Chap. 16	Dette en capital	5 311 000.00	Chap. 1068	Excedent capitalisé n-1	225 224.48
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	200 000.00	Chap. 13	Subventions reçues	16 711 106.96
Chap. 21	Immobilisations corporelles	330 000.00	Chap. 23	Immobilisations en cours	140 000.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	8 283 242.75			
Total Dépenses réelles		14 274 242.75	Total Recettes réelles		19 165 531.44
Chap. 001	Déficit d'invest. Reporté n-1	5 204 288.69	Chap. 021	Virement provenant du fonctionnement	313 000.00
Total Dépenses		19 478 531.44	Total Recettes		19 478 531.44

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020 -144),
- Le vote du compte administratif 2019 intervenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020 -133),
- Le vote des affectations des résultats du compte administratif 2019 (délibération 2020-141)

Vu la maquette financière et le rapport présentés par Monsieur le Délégué aux finances,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

Considérant que le projet de budget primitif 2020 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE et ADOPTE

Le budget primitif 2020 du budget annexe de l'ANRU.

VOTE

Par 41 voix pour, 8 voix contre.

Vote(s) contre : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI